Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Digues de la Barthelasse : la commission d'enquête dévoile son rapport



Après l'enquête publique qui s'est tenue du 6 janvier au 9 février dernier, la commission d'enquête sur l'amélioration de la protection des îles Piot et de la Barthelasse contre les crues du Rhône sur la commune d'Avignon vient de rendre son rapport public.

« La commission chargée de conduire l'enquête publique sur le projet de confortement des digues Piot et Barthelasse a rendu son rapport public, expliquent la communauté d'agglomération du Grand Avignon et la commune d'Avignon. Elle émet un avis favorable, avec deux réserves et des recommandations, qui rendent possible le lancement du projet, tout en conciliant le respect de l'environnement, comme l'avaient exprimé le Grand Avignon et la Ville d'Avignon dans leurs observations. »

Un espace environnemental et agricole majeur pour l'agglomération

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Pour rappel, le Grand Avignon porte un projet d'amélioration de la protection contre les crues des îles Piot et de la Barthelasse dans le cadre de son action en faveur de la prévention des inondations. Ce secteur, situé dans le lit majeur du Rhône sur la commune d'Avignon, constitue une des zones d'expansion des crues du Rhône et subit donc régulièrement des inondations. Ces îles sont habitées par une population permanente d'un millier d'habitants et peuvent accueillir une population beaucoup plus importante en période estivale.
Par ailleurs, cette zone constitue également un poumon vert de l'agglomération et lieu de production agricole majeur pour le territoire abritant également une forêt alluviale préservée. Cependant, cet espace est sécurisé par un ensemble d'ouvrages de protection construits à différentes époques qui offre un niveau de protection inégal.

Mieux protéger la zone
L'objectif de l'agglomération et de la Ville est d'assurer la protection des secteurs urbanisés des îles Piot et Barthelasse, permettant de garantir la sécurité des personnes et des biens, supprimer le risque de rupture des digues en cas de surverse du Rhône, réduire la fréquence des inondations, retarder l'arrivée des éventuels débordements pour une meilleure gestion de crise ainsi que de pérenniser les activités de production agricole, de
tourisme et de loisirs.

Avis favorable avec 2 réserves
« Le rapport souligne d'abord la forte participation du public au cours de cette enquête qui a recueilli 1 600 observations sur le registre dématérialisé, plus de 300 observations sur le registre papier et 2 pétitions de l'association SOS Barthelasse et de l'ASCO (Association syndicale constituée d'office, gestionnaire des digues et ouvrages hydrauliques), rappelle le Grand Avignon. C'est sur la base de ces contributions citoyennes que la commission d'enquête, instance indépendante, a exprimé ses conclusions. Elle relève ainsi la nécessité légale et technique de mettre en œuvre ce confortement pour supprimer le risque de rupture des digues actuelles et dans l'objectif d'assurer la protection des habitants et de pérenniser les activités économiques sur les deux îles. »
La commission d'enquête exprime cependant deux réserves sur le projet qui concernent tout d'abord, « l'absence de solution proposée pour l'appontage des péniches, et ensuite, l'absence de solutions alternatives pour éviter l'impact sur la ripisylve sur les sections 1 et 2 du chantier, correspondant à la portion de la digue de la Barthelasse comprise entre le chemin de la Traille et le chemin de la Projette ».

Lancement des travaux en 2023
Pour le Grand Avignon comme pour la ville, il s'agit là d'une position équilibrée, permettant de répondre tout à la fois aux enjeux de protection des populations et des acteurs économiques de ces îles tout en préservant la richesse naturelle et la biodiversité exceptionnelles de ce territoire unique en Europe.
« En conséquence, le Grand Avignon, qui pilote ce projet depuis 2018, va pouvoir engager un programme de travaux, le plus respectueux possible de l'environnement, et dans les délais impartis, se félicite l'agglomération. En 2023, seront ainsi lancés les travaux de confortement des digues sur toutes les sections qui font l'objet d'un consensus, à commencer par l'île Piot et les mesures de compensation hydraulique au niveau du quai des Allemands. En parallèle, pour les sections faisant l'objet d'une réserve de la commission d'enquête, le Grand Avignon va engager des études complémentaires pour trouver une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

solution alternative conciliant toujours plus et mieux protection des habitants et respect de la biodiversité. »

Orages en Vaucluse, trois cours d'eau font l'objet d'une vigilance crue



Le service de prévision des crues Grand delta a activé le niveau de vigilance jaune sur le Calavon-Coulon, l'Ouvèze et l'Aigues. Par ailleurs, le département de Vaucluse est placé en vigilance météorologique de niveau jaune pour risque d'orages.

Ecrit par le 12 novembre 2026

Sous l'effet d'orages localisés qui pourraient être forts ce samedi 7 août en fin d'après midi et soirée, une montée subite de ces cours d'eau est possible. Si les niveaux de débordement ne devraient pas être atteints, il convient néanmoins de rester vigilant. La préfecture recommande d'être prudent aux personnes situées à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable et de se conformer à la signalisation routière. Plus d'informations sur : https://www.vigicrues.gouv.fr/

L.M.